INSTRUCTIONS DE COURSE COUPE DE RIVIERE
Autorité Organisatrice : CLUB NAUTIQUE de VASSIVIERE
Dates : 01, 02, 03 mai 2026 --- Lieu : lac de VASSIVIERE
grades : 5A --- Classes : CORSAIRE, CAP -CORSE,

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 L'avis de course.

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1.6 Les règles des classes CAP-CORSE, CORSAIRE, CORSAIRE JOG.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé au club house de la base nautique.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Chaque concurrent doit être en possession d'une licence FFVOILE ou club FFVOILE mention « compétition » ou « pratiquant »

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la cabine comité à terre.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL
ENGIE GROUPE MGS Mutuelle des Sportifs
PARTENAIRES MAJEURS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

6. PROGRAMME DES COURSES

Vendredi 1er mai : 09h30 : Inscriptions au club house, licence F.F.V. obligatoire
14h00 : A disposition du comité de course
19h00 : Pôt coureurs

Samedi 03 mai : 10h30 : A disposition du comité de course (voir avis de course)
14h00 : A disposition du comité de course
19h00 : Pôt coureurs suivi d'un repas en commun tiré du sac de chacun, barbecue à disposition.

Dimanche 04 mai : 10h00 : A disposition du comité de course, pas de départ après 14h00

7. PAVILLONS DE CLASSE

La procédure des départs est signalée par la cabine comité de course à terre.
Les séries concernées sont appelées par la sonorisation.
PAVILLON D'AVERTISSEMENT : panneau **A dans un cercle**

8. ZONE DE COURSE

L'ensemble du lac à l'exception des zones de motonautisme et prise d'eau E.D.F. (voir plan du lac au tableau d'affichage officiel). **La navigation à l'intérieur des zones motonautisme et prise d'eau E.D.F. entraine une disqualification sans instruction.**

9 LES PARCOURS

9.1 Le comité de course choisi ses marques parmi les NEUF marques de parcours numérotées de 1 à 9 de couleur jaune. L'ordre de contournement sera donné par la sonorisation pendant la procédure. Une bouée gonflable pourra être utilisée pour modifier le parcours. Les modifications de parcours seront annoncées par mégaphone aux concurrents.
Il ne sera pas fait usage du pavillon « vert ». Le sens de contournement des marques est donné par le sens de contournement de la bouée « 0 » de départ.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ est matérialisée par le milieu de la cabine comité de course à terre et le milieu de la bouée « 0 » de couleur jaune. La longueur de la ligne de départ est délimitée entre la bouée « 0 » et une bouée jaune métallique sans numéro située devant la cabine comité de course. Cette bouée n'est pas dans l'alignement de la bouée « 0 » et du milieu de la cabine comité.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. Un bateau ne doit pas partir plus de 4 minutes après son signal de départ.

12.3 **Procédure de départ :**
- 5 minutes PANNEAU AVERTISSEMENT **« A »** ---------- avec un signal sonore
- 4 minutes PANNEAU **« I » (P, U ou NOIR** sur **flamme**)----- avec un signal sonore
- 1 minute Affalé du panneau ou flamme des 4' ---------- avec un signal sonore
- DEPART Affalé du panneau d'avertissement ---------- avec un signal sonore

13. CHANGEMENT DE PARCOURS, REDUCTION

13.1 Le changement ou la réduction sera signalé par mégaphone avant que le voilier de tête ait commencé la section de parcours. Le comité de course aura la possibilité de mouiller une bouée gonflable.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est matérialisée en longueur entre la bouée « 0 » et une bouée jaune sans numéro devant le comité de course à terre, et, en alignement par le milieu de la cabine comité à terre et la bouée « 0 ».

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 Pénalité immédiate pour infraction à la règle 42, application de l'annexe P.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants : 2 HEURES pour finir le parcours.

16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat situé au club house

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

17.5 Application de l'annexe **T**

18 CLASSEMENT

18.1 **UNE course** doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées
Au-delà de TROIS courses validées, le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable.

18.3 Le classement de chaque course sera établi en temps réel, sans distinction de temps compensé entre les CORSAIRE, CAP-CORSE, et CORSAIRE JOG.

19 REGLES DE SECURITE

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.**

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l'eau. Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs. Les concurrents doivent adopter un comportement respectueux à l'égard de la faune sauvage

25. Chaque concurrent doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.